

DELIBERATION N° 2019/426

Approbation de la grille tarifaire de la Structure Artificielle d'Escalade (SAE)

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 27 novembre 2019,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n°2019/059 du 13 mars 2019 portant approbation du Budget principal 2019 de la Ville de Dumbéa,
VU la délibération n°2019/158 du 15 mai 2019, portant décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2019 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,
VU la délibération n°2019/276 du 28 août 2019 portant décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2019 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,
VU la délibération n°2019/334 du 18 octobre 2019 portant décision modificative n°3 du budget de l'exercice 2019 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,
VU la délibération n°2019/419 du 27 novembre 2019, portant décision modificative n°4 du budget de l'exercice 2019 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,
VU la note explicative de synthèse n° 2019/121 du 15 octobre 2019,
La commission municipale intitulée « Sport, Culture, Animations, Vie Associative », entendue en séance du 12 novembre 2019,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

La nouvelle grille tarifaire de la structure artificielle d'escalade valable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, jointe en annexe, est approuvée.

ARTICLE 2/

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

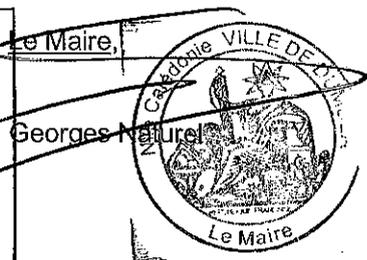
ARTICLE 3/

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 27 NOVEMBRE 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 27 NOVEMBRE 2019



DESTINATAIRES :	
SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
SAG	- 1
AFFICHAGE	- 1
SERVICE DES FINANCES	- 1
DAF	- 1
TRESORIER PROVINCE SUD	- 1
DDP	- 1
LME	- 1
DCJS	- 1

GRILLE TARIFAIRE KOUTIO 2020

Tarifs des particuliers / Tickets et abonnements

	2020
Formule découverte moins de 14 ans	500 XPF
Formule découverte 14 ans et +	1 000 XPF
La formule découverte est une entrée unique avec un accompagnement du moniteur sur le fonctionnement du bloc et règles de sécurité. En fonction de la disponibilité, la ligue mettra à disposition une paire de chaussures adaptées à la pratique du bloc	
Abonnement mensuel	3 000 XPF
Abonnement annuel (Habitants de Dumbéa, publics handicapés, licenciés, étudiants, chômeurs et moins de 18 ans)	15 000 XPF
Abonnement premium « 2 structures »	45 000 XPF
Tarifs licences (5 750 XPF) et Stages vacances	6 750 XPF moins de 14 ans 10 500 XPF 14 à 18 ans 12 500 XPF adulte

Tarifs des écoles d'escalade

	2020
Ecoles d'escalade 4 à 5 ans	1 créneau 1h par semaine hors jours fériés et vacances scolaires 20 000 frs/an
Ecoles d'escalade 6 à 9 ans	1 créneau 1h par semaine hors jours fériés et vacances scolaires 20 000 frs/an
Ecoles d'escalade 10 à 18 ans	1 créneau de 2h par semaine hors jours fériés et vacances scolaires 35 000 frs/an
*Perfectionnement jusqu'à 18 ans	2 créneaux de 2h par semaine 50 000 frs/an
*Perfectionnement + accès au 2 structures	2 créneaux de 2h par semaine + accès illimité à la structure jusqu'au 30 Novembre 60 000 frs/an
*Perfectionnement : uniquement pour les jeunes de moins de 18 ans étant en école d'escalade	

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie
29 NOV. 2019
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Tarifs préférentiels

		2020
Encadrement écoles primaires	Toutes les écoles primaires	3 500 XPF /heure
Encadrement pour la ville de Dumbéa	Tous les groupes encadrés par la ville de Dumbéa	3 500 XPF /heure
Encadrement groupe de public handicapé	Groupes de public handicapé encadrés par la ville de Dumbéa	3 500 XPF /heure
Accès secondaires et supérieurs	Tous les groupes accompagnés d'un professeur d'EPS	150 XPF / élève

Tarifs groupes

		2020
Encadrement groupe	Jusqu'à 12	5 000 frs/ heure + 300 frs/personne
Encadrement groupe	Jusqu'à 24 avec des animateurs ou professeurs	6 000 frs/ heure + 300 frs/personne
Encadrement groupe	Jusqu'à 36 avec des animateurs ou professeurs	7 000 frs/ heure + 300 frs/personne
Encadrement groupe	Au-delà de 36	Sur devis
Cours particuliers « selon dispo du moniteur »	De 1 à 4 personnes max pendant 1h30	7 500 frs

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

29 NOV. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ